

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Actualités Ecophyto Franche-Comté

Lettre de liaison n°1 – novembre 2011



La Franche-Comté s'engage

Rencontre avec

Pascal Werlhé, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

De votre point de vue, qu'est ce qui caractérise Eco-phyto?

Le plan Ecophyto 2018 a pour objectif de réduire de 50%, si possible, l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici 2018 en zones agricoles et non agricoles.

Sa spécificité, c'est l'engagement de toutes les parties prenantes qui l'ont élaboré et adopté collectivement : professionnels de l'agriculture, professionnels du conseil et de la distribution et de l'application de produits phytopharmaceutiques en zones agricoles et non agricoles, représentants des fabricants de produits phytopharmaceutiques, agences d'évaluation, instituts techniques, recherche, associations de protection du consommateur et de l'environnement, office national de l'eau et des milieux aquatiques, services de l'administration nationale et régionale.

Le plan Ecophyto a été adopté en Conseil des Ministres en septembre 2008, après le Grenelle de l'environnement. Parallèlement l'Union Européenne a publié en novembre 2009, dans le cadre du « paquet hygiène » une directive sur l'utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Elle prévoit des plans d'action nationaux pour réduire les risques et les effets de l'utilisation des pesticides pour la santé humaine et l'environnement. En France, c'est le plan Ecophyto 2018. La France est donc pionnière sur cette thématique et nous sommes observés par nos voisins européens. A nous de montrer que cela fonctionne !

Enfin ce plan s'inscrit dans le cadre plus large d'Objectif Terres 2020, dont l'ambition est de permettre à l'agriculture de produire plus pour répondre aux besoins de neuf milliards d'individus attendus en 2050 et de produire mieux pour préserver les ressources naturelles et la biodiversité.

Quel regard portez-vous sur le déroulement de ce plan en Franche-Comté?

Une organisation « Grenellienne » avec toutes les parties prenantes a été reproduite au niveau régional. Leur bonne participation au CROS (Comité régional d'orientation et de suivi) témoigne de l'intérêt pour le plan. Celui-ci a d'ailleurs démarré en 2009 avec 16 fiches action, maintenant il en comprend une vingtaine et 31 nouvelles propositions doivent être examinées.

De la même manière, en surveillance biologique du territoire, nous sommes passés de deux filières suivies au départ (grandes cultures et vigne) à quatre en y ajoutant les prairies et les zones non agricoles.

Enfin les groupes de fermes de démonstration sur les systèmes économes en pesticides (réseau Dephy Ferme) devraient passer de deux à trois par intégration d'un groupe de 10 exploitations en polyculture élevage du Doubs. Nous attendons d'ailleurs l'avis du comité de sélection national.

Michel Renevier, Président de la Chambre d'agriculture de Franche-Comté, Président du Comité régional d'Epidémiosurveillance du Plan Ecophyto 2018

Quels sont d'après vous les enjeux du plan Ecophyto pour l'agriculture franc-comtoise?

La Franche-Comté est une région où la forêt et les surfaces fourragères sont, prédominants dans l'occupation du territoire régional. Néanmoins, la fragilité des milieux essentiellement karstiques augmente les risques d'entraînements des substances par lessivage ou infiltration. Ecophyto en Franche-Comté doit donc permettre une meilleure maîtrise des utilisations de produits phytosanitaires pour réduire les risques.

Comment est perçu ce plan par les agriculteurs?

En première réaction, soyons francs, les agriculteurs perçoivent ce plan majoritairement comme une contrainte nouvelle. Puis, progressivement, la perception est plus favorable, comme un nouveau challenge pour relever le défi d'une agriculture productive et plus respectueuse de l'environnement.

Ils ne sont pas insensibles aux questions de santé pour eux-mêmes, celle des consommateurs ainsi qu'aux coûts de production.

Avez-vous passé votre Certiphyto? Comment se déroule la formation?

Oui, j'ai passé mon certiphyto pendant la phase expérimentale; Certes, pour montrer l'exemple, mais aussi, comme les 2000 agriculteurs formés dans la région, pour me perfectionner dans l'utilisation des produits phytosanitaires.

La formation s'organise en plusieurs phases:

- les aspects risques pour l'environnement et pour la santé pour se protéger et protéger les autres
- Les pratiques culturales économes en produits phytosanitaires, en lien avec la réduction des produits phytosanitaires
- Les outils permettant à chacun de bâtir son propre plan d'action.

La Franche-Comté est une **région industrielle** très spécialisée (automobile, horlogerie, lunetterie, jouet,) dont le caractère rural et même agricole reste affirmé, y compris dans les zones urbaines et périurbaines. La forêt et l'agriculture occupent chacune 44% du territoire (*Statistiques agricoles annuelles semi-définitives 2010*).



La région peut se subdiviser en **quatre grandes zones**, ayant chacune une activité caractéristique :

- la zone haute (montagne et piedmont) spécialisée en production de lait transformé en fromages sous signes de qualité,
- le vignoble essentiellement dans le Jura,
- une large zone jouxtant les Vosges incluant la porte de Bourgogne et le nord de la région des plateaux où la polyculture élevage domine (viande et lait standard),
- une large façade ouest où les grandes cultures ont conquis le territoire. Elles y côtoient des ateliers laitiers spécialisés.

Les eaux superficielles et les eaux souterraines font l'objet d'un **suivi régulier de la contamination en produits phytosanitaires** depuis les années 90. Malgré une contamination en baisse pour la plupart des stations, elles restent sensibles aux produits phytosanitaires. Les forts pics de contamination diminuent mais on observe une plus grande diversité moléculaire.

La nature pédologique et l'origine géologique des sols (zone karstique) expliquent en partie cette sensibilité.

En 2009, avec 2,5% de la SAU et 1,6 % des terres arables françaises, la Franche-Comté représente 0,95% des QSA¹ et 1,28 % du NODU² métropolitain.

Issu de la réglementation européenne et du Grenelle Environnement, le plan Ecophyto 2018 a été adopté par la France en septembre 2008. Il vise à réduire de 50% si possible l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici 2018. L'ensemble des acteurs régionaux (professionnels, collectivités, État, agence de l'eau, chambres d'agriculture) se sont investis de façon volontaire dans la déclinaison franc-comtoise du plan.

Le Comité Régional d'Orientation et de Suivi du plan, présidé par le Préfet de région et rassemblant tous les acteurs régionaux concernés, a validé le premier plan d'actions le 30 juin 2010.

¹QSA: Quantité de substances actives vendues en France

²NODU: Nombre de doses unités, indicateur de suivi du plan Ecophyto

Les actions en Franche-Comté

Tester et promouvoir les bonnes pratiques

En zone agricole

Deux groupes de fermes, en grandes cultures, portés par les chambres départementales d'agriculture de Haute-Saône et du Jura, ont été sélectionnés pour participer au dispositif national DEPHY.

Par ailleurs, en Franche Comté 21 captages ont été identifiés prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement. Pour tous ces captages, l'aire d'alimentation a été délimitée et pour 16 d'entre eux, le diagnostic des pressions agricoles terminé. Sur certains de ces captages Grenelle, les agriculteurs ont ou vont contractualiser des mesures agro-environnementales du PDRH.

En zone non agricole

Le principal opérateur sur cet enjeu est la FREDON qui a développé en direction des collectivités un programme de sensibilisation des élus et de formation des agents, ainsi qu'une expertise technique, notamment sur les plans de désherbage.

L'association Franche-Comté Nature Environnement a pour sa part travaillé avec les jardinerie pour sensibiliser les jardiniers amateurs au jardinage naturel.

Former et professionnaliser

Les acteurs de la formation continue agricole à savoir les associations de formation(ADF), , les Centres de formation et de promotion professionnelle agricole (CFPPA) et les maisons familiales rurales (MFR) se sont rapidement mobilisés sur le dispositif expérimental «Certiphyto» pour y répondre de façon concertée et régulée au niveau régional.

A la fin du 1er semestre 2011, environ 2 000 agriculteurs ont été formés

Surveiller l'état phytosanitaire des cultures

Le Comité régional d'épidémiosurveillance, animé et présidé par la Chambre régionale d'agriculture a organisé la mise en place de la surveillance biologique du territoire pour les grandes cultures, la vigne, la prairie et les zones non agricoles.

140 parcelles en grandes cultures, 13 parcelles en vigne et 581 communes pour les prairies sont suivies par plus de 200 observateurs.

En Grandes cultures et vigne, la parution des Bulletins de santé du végétal (BSV) est hebdomadaire en période de végétation.

Ainsi entre 2009 et 2010, ce sont 99 BSV qui ont été publiés dont 63 en grandes cultures, 35 en viticulture et 1 en prairies. Ils sont diffusés par mail et téléchargeables sur plusieurs sites (CRA, DRAAF, mes p@rcelles).

Suivre la consommation des produits phytosanitaires et ses effets en région

Le groupe «Evolution de l'usage», mandaté par le CROS, s'est réuni pour étudier les indicateurs régionaux proposés (QSA, NODU). Une note de suivi régionale a été rédigée.

Les limites et les biais rencontrés dans l'interprétation du NODU régional, la difficulté à le mettre en relation avec la pression parasitaire, le contexte économique et la réglementation y sont identifiés.

L'analyse, à partir de moyennes triennales et l'accès aux données des ventes dans chaque région, devraient permettre une étude plus scientifique et objective.

Le groupe de travail doit se réunir pour mettre en place un suivi de l'utilisation des produits et de ses effets. Il réfléchit actuellement sur la pertinence d'autres indicateurs plus locaux.

Epidémiosurveillance: nombre de bulletins publiés

2009:

grandes cultures: 30
viticulture: 17

2010:

Grandes cultures: 33
Viticulture: 18
Prairies: 1

2011:

Grandes cultures: 34
Viticulture: 16
Prairies: 3

Dates de réunion du CROS

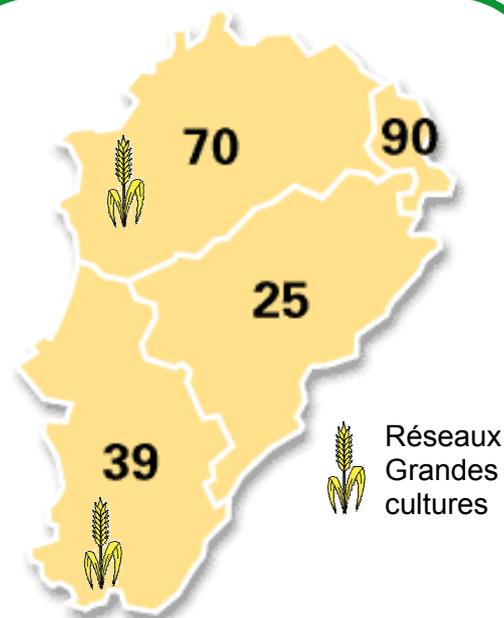
> 30 juin 2010
> 19 octobre 2011

Nombres de groupes de travail

> 6

Structures du plan d'action régional 2010

> Plan d'action régional validé
> 16 fiches action
> 6 enjeux régionaux



Localisation des réseaux FERME en Franche-Comté

Vos contacts Ecophyto en Franche-Comté:

• Pauline Murgue,
Chambre régionale d'Agriculture de Franche-Comté,
Valparc—Espace Valentin est
25048 Besançon cedex
03 81 54 71 76

• Claudine Caulet,
DRAAF—SRAL
Immeuble Orion
191 rue de Belfort
25043 Besançon Cedex
03 81 47 73 84

Directeur: Pascal Werlhé
Directeur de publication: P. Guillemard
Rédaction: P. Murgue, C. Caulet, J.
De Sesmaisons
Composition: P. Murgue



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA PÊCHE
DE LA FORET
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

